



Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15.02.2024 S²LOW
ID : 059-215904913-20240212-DELIB20240212-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD
Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX
Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 février 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 30 janvier 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Carine Florent, Émeline Kessler, Agathe Mahmoudi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert	
Présents 25 / 33 Pouvoirs : 05 / 33		
Votants 32 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : André Kaczor à Eric Warmoes, Jocelyne Dusautois à Jeanne Barbieux, Marie-Louise Nassar à Carinne Florent, Eric Tounsi à Jean-Paul Birembaut, David Belurier à Véronique Hubert	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech et Jean-Claude Priez	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2024.02.12	Motion de soutien aux centres sociaux	

Dans un contexte national préoccupant pour tous les opérateurs de l'action sociale, les centres sociaux alertent sur leur impossibilité, aujourd'hui, de remplir intégralement leurs missions, faute de moyens à la hauteur de leurs enjeux.

Alors que la situation sociale se dégrade, notamment sur les territoires où ils interviennent, ces acteurs clés de la cohésion et du lien social sont, aujourd'hui, au mieux, fragilisés, au pis, en grande difficulté.

Acteurs d'éducation populaire, leviers de la mise en œuvre des politiques publiques et garants d'un accueil inconditionnel, ils sont des ferments du dynamisme local, d'attractivité des territoires et de cohésion sociale. De plus en plus sollicités par des publics en grande fragilité, il leur est demandé de faire plus avec moins, une équation difficile à résoudre, compte tenu de l'augmentation continue des charges, liée au contexte inflationniste, qui met en péril la capacité des structures à maintenir leurs actions et services quotidiens auprès des habitants. Ils ne peuvent plus faire le grand écart entre les besoins sociaux qui explosent et les désengagements financiers qui compromettent leur équilibre structurel.

Ainsi sur les 224 centres sociaux et espaces de vie sociale du Nord-Pas-de-Calais, 7 sur 10 se déclarent être dans l'incapacité d'assurer l'ensemble de leurs missions, 1 sur 2 déclarent être amenés à une réduction de leur activité, et 1 sur 3 à devoir envisager des suppressions d'effectifs.

Interpellées dans le cadre de leur soutien partenarial, les collectivités locales considèrent qu'elles ne peuvent être les seules à soutenir leurs centres sociaux, d'autant plus, que leurs marges de manœuvre s'avèrent de plus en plus restreintes face à la décentralisation et aux transferts de compétences et de charges (en particulier l'explosion des coûts de l'énergie et des revalorisations salariales, sans, pour ce qui concerne notre Ville, la moindre compensation de l'État).

Notre ville a continué à soutenir de façon continue les 3 centres sociaux sur son territoire, en prenant par exemple à sa charge les augmentations des coûts des fluides (chauffage, électricité, ...)

Notre agglomération, la CAPH, est venue aussi dès 2023, en soutien aux Centres Sociaux et Espaces de Vie Sociale de son territoire, en les subventionnant directement, et a prévu en 2024, une augmentation de 300.000 € de son budget « Cohésion Sociale » pour accompagner les acteurs de l'éducation populaire et de l'inclusion sociale dans les quartiers.

Mais les collectivités territoriales et leurs groupements ne doivent pas être les seuls à accomplir cet effort.

Quand les associations laïques et républicaines sont à genoux, la voie est libre pour les extrémismes religieux, politiques et les réseaux délinquants. Pour ne pas céder un pouce de terrain aux

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 059-215904913-20240212-DELIB20240212-DE

S²LOW

prédicateurs, aux populistes ni aux maffieux, il est du devoir de l'État soutenir sans ambiguïté les associations éducatives, sociales, culturelles, bénéficiant d'un agrément ministériel qui ont un fonctionnement démocratique et une gouvernance bénévole et désintéressée.

Aussi, et conformément aux revendications de la Fédération Nationale des Centres Sociaux, dans un esprit de coresponsabilité,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DEMANDE la création d'un fonds de soutien exceptionnel destiné à amortir la crise que rencontrent les centres sociaux sur les territoires. Il s'agit d'assurer un financement structurel solide pour éviter la suppression des actions et la liquidation de ces associations.

DEMANDE la mise en œuvre d'un nouveau pacte de coopération propre à légitimer davantage les missions d'intérêt général des Centres sociaux, pour mieux faire face, collégialement, aux transitions et aux défis sociaux de notre temps.

DEMANDE l'adoption mutuelle d'un modèle économique renouvelé, basé sur des revalorisations plus adaptées, qui permettent de garantir la pérennité et la qualité des accueils de loisirs, qui autorisent l'innovation, les initiatives et les expérimentations locales, qui restaurent l'attractivité des métiers de l'animation, de la médiation sociale et de l'éducation spécialisée.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire

Ayméric ROBIN